

**Extrait du registre des délibérations – D\_2025\_099**  
**Conseil Communautaire du 18 décembre 2025 à 18h30**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, à Montholon, salle du conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Mahfoud AOMAR.

Nombre de communes : 13

Date de la convocation : 12 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 28

**Présents (22)** : Mahfoud AOMAR, Karine BONAME, Bruno CANCELA, Françoise CANCELA, Gérard CHAT, Alain CHEVALLIER, Bernard CURNIER, Fernando DIAS GONCALVES, Patrick DUMEZ, Séverine FERMIER, Danielle MAILLARD, Sylviane MICHET MOLINARO, Bernard MOREAU, Valérie MULLER, Marie-Laurence NIEL, Sylviane PETIT, Jean-Luc PRÉVOST, Évelyne ROCHE, Karine RODRIGUES DA ROCHA, David SEVIN, Alain THIERY, Joëlle VOISIN.

**Pouvoirs (3)** : Muy-Hour CULÉA pouvoir à Gérard CHAT, Daniel DERBOIS pouvoir à Fernando DIAS GONCALVES, Peggy GIRARDOT pouvoir à Françoise CANCELA.

**Absente (1)** : Véronique PARDONCE.

**Excusés (2)** : Patrick RIGOLET, Thierry ROUMÉGOUX.

**Ayant délibéré** : 25

**Secrétaire de séance** : Joëlle VOISIN

**Pour** : 25

**Contre** : 0

**Abstention** : 0

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR L'OCCUPATION ET LA GESTION DE  
LA SALLE D'ACTIVITÉS SPORTIVES DE L'AILLANTAIS ET  
CONVENTION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Vu les articles L. 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriétés des Personnes publiques ;

Considérant que le projet de restructuration et de réhabilitation de la piscine de l'Aillantais comprend des locaux destinés à l'ouverture d'une salle d'activités sportives équipée ; dont l'exploitation est prévue en gestion associative ;

Considérant que pour désigner l'association qui assurera cette gestion, il est proposé de recourir à un appel à manifestation d'intérêt, joint en annexe ;

Considérant que le candidat qui sera retenu à l'issue de cet appel à manifestation d'intérêt, devra conclure avec la communauté de communes une convention d'occupation temporaire du domaine public, jointe en annexe.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'appel à manifestation d'intérêt ci-annexé ;
- **AUTORISER** le Président au lancement de l'appel à manifestation d'intérêt ;
- **AUTORISER** le Président à désigner le candidat retenu ;
- **APPROUVER** la convention d'occupation temporaire du domaine public ci annexée ;
- **AUTORISER** le Président à la signer avec le candidat retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt ;
- **PRÉCISER** que le conseil sera informé de l'avancement de la procédure.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents et représentés,

**APPROUVE** l'appel à manifestation d'intérêt ci-annexé ;

**AUTORISE** le Président au lancement de l'appel à manifestation d'intérêt ;

**AUTORISE** le Président à désigner le candidat retenu ;

**APPROUVE** la convention d'occupation temporaire du domaine public ci annexée ;

**AUTORISE** le Président à la signer avec le candidat retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt ;

**PRÉCISE** que le conseil sera informé de l'avancement de la procédure.

**Le Président de la CCAB, Mahfoud AOMAR**



**Acte rendu exécutoire  
Et publication ou notification du**



99\_DE-089-248900524-20251218-0\_2025\_099-